

レヴォアル (印)
エル、ルノール (印)
エス、オリヴェキエー (印)
エー、ポーザ (印)

大不列顛及愛蘭國

ジョン、シー、アルダー (印)
チー、イー、ホルランド (印)
ジョン、ファルレー (印)
ウキルリヤム、グラント、
マクファーンソン (印)

第
三
十
七
條
第
二
十
八
條
第
二
十
九
條
ヲ
保
留
ス

希臘國

ミシエル、ケベッジ

「グワテマラ」共和國

マヌエル、アロヨ

エッチ、ウキスワルド

「ホンデユラス」共和國

オスカル、ホエペル

伊太利國

マウリジ

ランドネ

日本國

加藤 恒忠

盧森堡國

(印)

(印)

(印)

(L.S.) RÉVOIL.
(L.S.) L. RENAULT.
(L.S.) S. OLIVIER
(L.S.) E. PAUZAT.
Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande:
(L.S.) JOHN C. ARDAGH.
(L.S.) T. E. HOLLAND.
(L.S.) JOHN FURLEY
(L.S.) Wm. GRANT MACPHERSON.
Pour la Grèce:
MICHEL KEBEDGY.
Pour le Guatemala:
(L.S.) MANUEL ARROYO.
(L.S.) H. WISWALD.
Pour le Honduras:
OSCAR HGEFFL.
Pour l'Italie:
(L.S.) MAURIGI
(L.S.) RANDONE.
Pour le Japon:
(L.S.) KATO TSUNETADA.
Pour le Luxembourg:

(avec réserve des
articles 23, 27, 28)

(定訳)

最終議定書

明治三十九年七月六日ジュネーヴで署名
明治四一年六月一二日公 示

戰地軍隊ニ於ケル負傷軍人ノ狀態改善ニ關スル千八百六十四年八月二十二日ノ萬國條約改正ノ目的ヲ以テ瑞西聯邦政府ノ招請シタル萬國會議ハ千九百六年六月十一日「ジュネーヴ」ニ於テ開會セリ左ニ列記セル諸國ハ本會議ニ贊同シ左記ノ委員ヲ任命セリ

獨逸國

瑞西國駐劄特命全權公使侍從「コンセイエー、ア
ンチーム、アクチエエル」ア、ド、ビューロー

陸軍少將男爵ド、マントイフェル
衛生監陸軍軍醫監ドクトル、ウキラレ(少將相當)

PROTOCOLE FINAL DE LA CONFÉRENCE DE REVISION DE LA CONVENTION DE GENÈVE

Signé à Genève, le 6 juillet 1906.

Publié à Tokio, le 12 juin 1908.

La Conférence convoquée par le Conseil fédéral suisse, en vue de la revision de la Convention internationale, du 22 août 1864, pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne, s'est réunie à Genève le 11 juin 1906. Les Puissances dont l'énumération suit ont pris part à la Conférence, pour laquelle Elles avaient désigné les Délégués nommés ci-après :

ALLEMAGNE

S. E. M. le chancelier et conseiller intime actuel A. DE
BÜLOW, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire
à Berne,

M. le général de brigade baron DE MANTHEUFFEL,

M. le médecin-inspecteur, médecin général Dr VILLARET
(avec rang de général de brigade),

(条約・政治)

「ボン」大學法學教授「コンセイエー、アンチー
ム、ド、ジュスチス」「サンデック、ド、ラ、ク
ーロンヌ」、「ドクトル」ツォルン

亞爾然丁共和國

瑞西國駐劄特命全權公使エンリク、ベー、モレノ

瑞西國駐在總領事モリナ、サラス

奧地利洪牙利國

瑞西駐劄特命全權公使「コンセイエー、アンチー
ム、アクチュエル」男爵ハイドレル、ド、エゲ
レック、エ、シルゲンスタイン

陸軍省第十四局長衛生委員長埃洪國陸軍軍醫監

「シュヴァリエー」、ジョーゼフ、ヂェリヘル

陸軍參謀中佐アルチュール、エドレル、ド、メセ
ンセフィー

「ザルツブルヒ」衛戍軍醫長陸軍二等軍醫正「ドク
トル」、アルフレッド、シュニーキング

白耳義國

陸軍第四管區參謀長參謀大佐伯爵ド、ツェルクラ
エス

重騎兵聯隊附軍醫「ドクトル」ア、デルテンレ

戰地軍隊ニ於ケル傷者及病者ノ狀態改善ニ關スル條約(一九〇六年) 最終議定書

M. le Dr ZORN, conseiller intime de justice, professeur
ordinaire de droit à l'Université de Bonn, syndic de la
couronne.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

S. E. M. ENRIQUE B. MORENO, envoyé extraordinaire
et ministre plénipotentiaire à Berne,

M. MOLINA SALAS, consul général en Suisse.

AUTRICHE-HONGRIE

S. E. M. le baron HEIDLER DE EGGEREGG ET SYRGEN-
STEIN, conseiller intime actuel, envoyé extraordinaire et
ministre plénipotentiaire à Berne,

M. le chevalier JOSEPH D'URIEL, médecin en chef de
l'armée impériale et royale austro-hongroise, chef du corps
des officiers sanitaires et chef du 14^{me} département du
ministère I. et R. de la guerre,

M. ARTHUR EDLER DE MECENSSEFFY, lieutenant-colonel
du corps de l'état-major général,

M. le Dr ALFRED SCHÜCKING, médecin lieutenant-colonel,
médecin en chef de la garnison de Salzbourg.

BELGIQUE

M. le colonel d'état-major comte DE T'SERCLAES, chef
d'état-major de la 4^{me} circonscription militaire,

M. le Dr A. DELTENRE, médecin de régiment aux cara-

陸軍檢察總官陸軍少將ジョージ、ビー、デヴィス

陸軍軍醫監ロバート、エム、オーレリー

伯刺西爾合衆國

瑞西國駐劄代理公使「ドクトル」カルロス、レンダ
ルーベル、クロツフ

在瑞西國伯刺西爾國公使館附武官陸軍工兵大佐ロ
ベルト、トロムボウスキー、レイタオ、ダルト
イダ

墨西哥合衆國

陸軍少將ホセ、マリア、ペレンツ

佛蘭西國

瑞西國駐劄特命全權大使レヴォアル

佛國學士院會員、全權公使、外務省法律顧問、巴
里法科大學教授ルーイ、ルノール

豫備砲兵大佐オリヴキエー

陸軍二等軍醫正ポーザ

大不列顛及愛蘭國

陸軍少將「ナイト、コムマンダー、オフ、セント、
マイケル、エンド、セント、ジョージ」、「ナイ
ト、コムマンダー、オフ、インジヤン、エム、パ

M. le général de brigade GEORGES-B. DAVIS, avocat
général de l'armée,

M. le général de brigade ROBERT-M. O'REILLY, médecin
général de l'armée.

ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL

M. le Dr CARLOS LEMGRUBER-KROPF, chargé d'affaires
à Berne,

M. le colonel du génie ROBERTO TROMPOWSKI LEITÃO
D'ALMEIDA, attaché militaire à la légation des États-Unis
du Brésil à Berne.

ÉTATS-UNIS MEXICAINS

M. le général de brigade JOSÉ-MARIA PEREZ.

FRANCE

S. E. M. REVOIL, ambassadeur à Berne,

M. LOUIS RENAULT, membre de l'Institut de France,
ministre plénipotentiaire, jurisconsulte du ministère des
affaires étrangères, professeur à la faculté de droit de Paris,

M. le colonel breveté d'artillerie de réserve OLIVIER,

M. le médecin principal de 2^{me} classe PAUZAT.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

M. le major général Sir JOHN CHARLES ARDAGH, K. C.

M. G., K. C. I. E., C. B.,

イヤ」、「コムパニオン、オフ、ゼ、バース」、「サー」ジョン、チャールズ、アルダー

「キングス、カウシシル」、「ドクター、オフ、シ
ヅキキル、ロー」教授トーマス、アースキン、
ホルランド

「コムパニオン、オフ、ゼ、バース」、「サー」ジ
ョン、ファルレー

陸軍中佐「コムパニオン、オフ、ゼ、オーダー、
オフ、セント、マイケル、エンド、セント、ジ
ョーシ」、「ローヤル、アーミー、メヂカル、コ
ーア」ウキリアム、グラント、マクフマーソン

希臘國

「ベルヌ」大學國際法教授シシエル、ケベッシー

「グワテマラ」國

佛蘭西國駐劄代理公使マヌエル、アロヨ
「シェネヴァ」居住「ベルヌ」駐在總領事アンリ、ウ
キスワルド

「ホンデラス」國

「ベルヌ」駐在總領事オスカル、ホエヘル

伊太利國

陸軍大佐「グラン、オッフキシエー、ド、ロルデ

M. le professeur THOMAS ERSKINE HOLLAND, K.C.,
D.C.L.,

Sir JOHN FURLEY, C.B.,

M. le Lieutenant-colonel WILLIAM GRANT MACPHERSON,
C.M.G., R.A.M.C.

GRÈCE.

M. MICHEL KEBEDGY, professeur de droit international à
l'Université de Berne.

GUATÉMALA

M. MANUEL ARROYO, chargé d'affaires à Paris,
M. HENRI WISWALD, Consul général à Berne, en résidence
à Genève.

HONDURAS

M. OSCAR HIEPFL, consul général à Berne.
ITALIE

M. le marquis ROGER MAURIGI DI CASTEL MAURIGI,

前衆議院議員「リスボン」陸軍兵學校長陸軍歩兵
大佐ホセ、ニコラウ、ラボン、ポテルホ

羅馬尼亞國

豫備陸軍大佐「ドクトル」サヘ、ステファネスコ

露西亞國

外務省常任顧問官「コンセイエー、プリヴェー」
ド、マルテンス

露國參謀本部員陸軍少將イエルモロフ

「コンセイエー、デタ、アクチエエル」醫學博士
ド、ヒェブネ

醫科大學助教授「コンセイエー、デタ」ド、ウルデ
ン

聖彼得堡海軍大學校國際法教授陸軍中佐ジ、オ
ウチンニコフ

赤十字社委員ア、グーチコフ

塞爾比亞國

司法省書記官長シラン、セント、マルコウキッチ

陸軍省衛生部長陸軍大佐「ドクトル」ソンドルマ

M. JOSÉ NICOLAU RAPOSO-BOTELHO, colonel d'infante-

rie, ancien député, directeur du Royal collège militaire à
Lisbonne.

ROUMANIE

M. le Dr SACHIE STEPHANESCO, colonel de réserve.

RUSSIE

S. E. M. le conseiller privé DE MARTENS, membre per-
manent du conseil du ministère des affaires étrangères de
Russie,

M. le général major YERMOLOFF, de l'état-major général
de Russie.

M. le conseiller d'état actuel, Dr en médecine DE HUBBE-
NET,

M, le conseiller d'état DE WREDEN, professeur agrégé à
l'Académie impériale de médecine,

M. J. OWTCHINNIKOFF, lieutenant-colonel, professeur de
droit international à l'Académie navale de Saint-Peters-
bourg,

M. A. GOUTCHKOFF, délégué de la Croix-Rouge.

SERBIE

M. MILAN ST. MARKOVITCH, secrétaire général du
ministère de la justice,

M. le colonel Dr SONDERMAYER, chef de la division sani-

イエル

暹羅國

佛蘭西國駐劄代理公使フランス、チャルーン

在佛蘭西國公使館參事官コラヂオーニ、ドレーリ

瑞典國

陸軍第二師團軍醫長セーレンセン

瑞西國

露西亞國駐劄特命全權公使エ、オヂエー

瑞西聯邦陸軍軍醫長大佐ミニールセツト

「ウルゲー」國

佛國駐劄代理公使アレキサンドル、ヘロサ

本會議ハ千九百六年六月十一日ヨリ七月五日ニ彌リテ

會議ヲ重ネ全權委員ノ記名ヲ求ムル爲千九百六年七月

六日ノ日附ヲ有スヘキ條約文ヲ討議協定セリ

右ノ外本會議ハ外交上ノ手段ニ依リ結了スルニ至ラサ

リシ紛議ヲ處理スルニハ仲裁裁判ヲ以テ最モ有效ニシ

テ且最モ公平ナル方法ト認メタル千八百九十九年七月

二十九日ノ國際紛争平和的處理條約第十六條ニ基キ左

記ノ希望ヲ表彰セリ

taire au ministère de la guerre.

SIAM

M. le prince CHAROON, chargé d'affaires à Paris.

M. CORRAGIONI D'ORELLI, conseiller de légation à Paris.

SUÈDE

M. SÖRENSEN, médecin en chef de la 2^{me} division de l'armée.

SUISSE

M. ODIER, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Russie,

M. le colonel MÜRSET, médecin en chef de l'armée fédérale.

URUGUAY

M. ALEXANDRE HEROSA, chargé d'affaires à Paris.

Dans une série de réunions tenues du 11 juin au 5 juillet

1906, la Conférence a discuté et arrêté, pour être soumis

à la signature des plénipotentiaires, le texte d'une Conven-

tion qui portera la date du 6 juillet 1906.

En outre, et en conformité de l'article 16 de la Convention

pour le règlement pacifique des conflits internationaux, du

29 juillet 1899, qui a reconnu l'arbitrage comme le moyen

le plus efficace et en même temps le plus équitable de régler

les litiges qui n'ont pas été résolus par les voies diplomatiques.

「ジエネヴァ」條約ノ解釋及適用ヲ出來得ル丈ケ正確ナラシメムカ爲各締盟國ハ其ノ場合ト狀況トノ許ス限リ該條約ノ解釋ニ關シ平時ニ於テ締盟國相互間ニ生スルコトアルヘキ紛争ヲ海牙常設仲裁裁判所ニ提出セムコトノ希望ヲ本會議ハ表彰ス

此ノ希望ハ左ノ諸國ニ依リテ贊成セラレタリ

獨逸國、亞爾然丁共和國、奧地利洪牙利國、白耳義國、勃爾牙利國、智利國、清國、公果國、丁抹國、西班牙國(政府ノ證認ヲ保留シテ)、亞米利加合衆國、伯刺西爾合衆國、墨西哥合衆國、佛蘭西國、希臘國、「グマテマラ」國、「ホンヂェラス」國、伊太利國、盧森堡國、「モンテネグロ」國、「ニカラグリ」國、諾威國、和蘭國、祕露國、波斯國、葡萄牙國、羅馬尼亞國、露西亞國、塞爾比亞國、暹羅國、瑞典國、瑞西國、「ウルゲー」國

此ノ希望ハ左ノ諸國ニ依リテ拒絕セラレタリ

韓國、大不列顛國、日本國
右證據トシテ各委員ハ本議定書ニ記名スルモノナリ

千九百零六年七月六日「ジエネヴァ」ニ於テ本書一通ヲ作

ques, la Conférence a émis le VCEU suivant :

La Conférence exprime le vœu que, pour arriver à une interprétation et à une application aussi exactes que possible de la Convention de Genève les puissances contractantes soumettent à la Cour Permanente de La Haye, si les cas et les circonstances s'y présentent, les différends qui, en temps de paix, s'élevaient entre elles relativement à l'interprétation de ladite Convention.

Ce VCEU a été voté par les États suivants :

Allemagne, République Argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Bulgarie, Chili, Chine, Congo, Danemark, Espagne (*ad. ref.*), États-Unis d'Amérique, États-Unis du Brésil, États-Unis Mexicains, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Italie, Luxembourg, Montenegro, Nicaragua, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Serbie, Siam, Suède, Suisse et Uruguay.

Ce VCEU a été rejeté par les États suivants: Corée,

Grande-Bretagne et Japon.

EN FOI DE QUOI, les Délégués ont signé le présent Protocole.

Fait à GENÈVE, le six juillet mil neuf cent six, en un

(條約・政治)

リ之ヲ瑞西聯邦政府ノ記録ニ保管シ其ノ認證謄本ヲ本會議ニ參同シタル各國ニ交付スルモノナリ

獨逸國

フォン、ビューロー

フライヘル、フォン、マントイフェル

ヅキラレ

ツォルン

亞爾然丁共和國

エンリク、ベー、モレノ

フランシスコ、モリナ、サラス

奧地利洪牙利國

男爵ハイドレル、エゲレッグ(全權委員)

中將「ドクトル」シェーゼフ、リッテル、フォン、

ウリエル(副委員)

中佐アルチュール、フォン、メセンセフイー(副委員)

委員)

「ザルツブルヒ」衛戍醫長陸軍二等軍醫正「ドクトル」

ル」アルフレッド、シェーキング(副委員)

白耳義國

伯爵シー、ド、ツェルクラエス

「ドクトル」ア、デルテンレ

(條約・政治)

seul exemplaire, qui sera déposé aux archives de la Confédération suisse et dont des copies, certifiées conformes, seront délivrées à toutes les Puissances représentées à la Conférence.

Pour l'Allemagne :

V. BÜLOW.

FRHR. V. MANTUFFEL.

VILLARET.

ZORN.

Pour la République Argentine :

ENRIQUE B. MORENO.

FRANCO. MOLINA SALAS.

Pour l'Autriche-Hongrie :

Baron HEIDLER-EGENEGG, d. pl.

Dr JOS. RITTER V. URTEL, G. Lieut., délégué

adjoint.

ARTUR VON MECENSEFFY, Obslt., dél. adj.

Dr ALFRED SCHÜCKING, O. St., A., Garnisonchef-

arzt von Salzburg, dél. adj.

Pour la Belgique :

Cte J. DE T'SERCLAES.

Dr A. DELTENRE.

戰地軍隊ニ於ケル傷者及病者ノ狀態改善ニ關スル條約(一九〇六年) 最終議定書

ミシエル、ケベッジー

「グワテマラ」國

マヌエル、アロヨ

エッチ、ウキスワルド

「ホンデュラス」國

オスカル、ホエペル

伊太利國

マウリジ

ジー、ランドネ

日本國

加藤恒忠

陸軍大佐明石元二郎

公爵一條實輝

秋山雅之介

盧森堡國

伯爵ジー、ド、ツェルクラエス

「ドクトル」ア、デルテンレ

「モンテネグロ」國

エー、オヂエー

陸軍大佐ミュールセツト

「ニカラグワ」國

オスカル、ホエペル

諾威國

MICHEL KREBDGY.

Pour le Guatémala :

MANUEL ARROYO.

H. WISWALD.

Pour le Honduras :

OSCAR HEPFL.

Pour l'Italie :

MAURIGI.

G. RANDONE.

Pour le Japon :

KATO TSUNETADA.

Col. M. AKASHI.

Prince ITCHIO.

M. AKIYAMA.

Pour le Luxembourg :

Cte J. DE T'SERCIAES.

Dr A. DELLENRE.

Pour le Montenegro :

E. ODIER.

Colonel MÜRSET.

Pour le Nicaragua :

OSCAR HEPFL.

Pour la Norvège :

ハンス、ダーエ

和 蘭 國

デン、ベール、ポール、チュゲール

クワンイエル

祕 露 國

グスタヴォ、デ、ラ、フェンテ

波 斯 國

サマド、カン

葡 萄 牙 國

アルベルト、ドリヴェイラ

ホセ、ニコラウ、ラボソ、ボテルホ

羅 馬 尼 亞 國

「ドクトル」サへ、ステファネスコ

露 西 亞 國

マルテンス

イエルモロフ

ヴェー、ド、ヒュブネ

ジー、オウチンニコフ

塞 爾 比 亞 國

ミラン、セント、マルコウキッチ

「ドクトル」ローマン、ソンドルマイエル

暹 羅 國

チャルーン

HANS DAÆ.

Pour les Pays-Bas :

DEN BEER POORTUGAEL.

QUANIER.

Pour le Pérou :

GUSTAVO DE LA FUENTE.

Pour la Perse :

M. SAMAD KHAN.

Pour le Portugal :

ALBERTO D'OLIVEIRA.

JOSÉ NICOLAU RAPOSO-BOTELHO

Pour la Roumanie :

Dr SACHE STEPHANESCO.

Pour la Russie :

MARTENS.

YERMOLOFF.

V. DE HUBBENET.

J. OWTCHINNIKOFF.

Pour la Serbie :

MILAN ST. MARKOVITCH.

Dr ROMAN SONDERMAYER.

Pour le Siam :

CHAROON.

スシテ千八百六十四年八月二十二日ノ「ジュネヴ」條約又ハ其ノ改正條約ト何等ノ關係ヲ有シ又ハ此等條約ニ基ク國際間ノ義務ヲ負フコト全然之ナキニ至レリ而シテ千九百零六年七月六日ノ新「ジュネヴ」條約締結者中ニ韓國皇帝陛下ヲ加ヘ又日本國皇帝陛下ノ全權委員カ韓國皇帝陛下ノ全權委員トシテ同條約ニ署名セルハ該全權委員ノ誤解ニ基クモノニシテ又現下韓國ノ國際間ニ於ケル地位ト兩立セサルモノナリ

前記ノ事由ニ依リ日本帝國政府ハ其ノ韓國ニ對スル關係ノ性質ニ付疑義ノ生スヘキヲ慮リ斯ノ如キ疑義ヲ除去センカ爲メ在「ヘルン」日本代理公使タル下名ニ訓令スルニ左ノ宣言ヲ爲スヘキコトヲ以テセリ

韓國皇帝陛下ヲ以テ締結ノ一當事者タラシムル千九百零六年七月六日ノ新「ジュネヴ」條約前文中ノ列記及同條約ノ署名ハ錯誤ニ係リ又現下ノ事態ト相容レサルヲ以テ何等ノ價值又ハ效果ヲ有スルモノニ非ス日本帝國

et affaires extérieures de la Corée,

Attendu que comme conséquence de l'état de choses sus-mentionné, la Corée a cessé d'avoir des relations ou des obligations internationales quelconques à l'égard de la convention de Genève du 22 août 1864 ou des revisions quelconques qui la concernent, si ce n'est par l'intermédiaire du Gouvernement du Japon,

Attendu que l'acte d'inclure Sa Majesté l'Empereur de Corée comme une des hautes parties contractantes de la nouvelle convention de Genève du 6 juillet 1906 et la signature apposée à cette convention par le Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur du Japon à titre de Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur de Corée étaient causées par la méprise du dit Plénipotentiaire et étaient d'ailleurs incompatibles avec la situation internationale dans laquelle la Corée se trouve actuellement.

Le Gouvernement Impérial du Japon ayant pour but d'éclaircir des doutes qui pourraient exister concernant la nature de ses relations avec la Corée, a autorisé le sous-signé Chargé d'Affaires du Japon à Berne à déclarer ainsi qu'il suit :

Les parties de l'énumération dans le préambule de la dite convention du 6 juillet 1906 et la signature dans la même convention qui font figurer Sa Majesté l'Empereur de Corée comme une Partie contractante de la dite convention, étant

政府ハ之ヲ全然無效ナリト認ム

千九百六年十月十五日「ベルン」ニ於テ本書ヲ作ル
西 源 四 郎

(条二四・政八)

dans l'erreur et incompatibles avec l'état réel des affaires,
sont sans valeur ni effet et sont considérées par le Gouver-
nement Impérial du Japon comme nulles et non avenues.

Fait à Berne, le 15 Octobre 1906.

Signé: GENSHIRO NISHI
Chargé d'affaires du Japon.

戦地軍隊ニ於ケル傷者及病者ノ状態改善ニ關スル條約(一九〇六年)

四〇一(四〇一ノ二)

締約国一覽表

(昭和三七、一、五調)

国名	批准書 寄託の日	加入書 寄託の日
アフガニスタン		一九三三、四、四
アルバニア		一九三三、九、三
オーストリア	一九〇八、三、二七	
ベルギー	一九〇七、八、二七	
ブラジル	一九〇六、六、一八	
ブルガリア	一九三三、六、三	
チリ	一九〇九、九、六	
コロンビア		一九〇八、一、二四
コスタ・リカ		一九二一、八、三二
キューバ		一九〇九、四、二四
チェッコスロヴァキア		一九〇〇、二、一
デンマーク	一九〇七、六、二二	
ドミニカ		一九三六、八、三五
エクアドル		一九三三、四、二三

エル・サルヴァドル		一九二一、一〇、三二
フィンランド		一九二二、二、三七
フランス	一九三三、七、一九	
ドイツ	一九〇七、五、二七	
ギリシャ	一九二一、五、二七	
グアテマラ	一九二二、三、二六	
ハイチ		一九一九、九、三三
ホンデュラス	一九二二、二、二七	
ハンガリー	一九〇八、三、二七	
アイスランド		一九三六、三、三五
イタリア	一九〇七、三、九	
日本国	一九〇八、四、三三	
ルクセンブルグ	一九〇七、八、二七	
メキシコ	一九〇七、六、四	
オランダ	一九〇八、七、三二	
ニカラガア		一九二七、七、二四
ノールウェー	一九一九、二、一九	

(条二四・政八)

戦地軍隊ニ於ケル傷者及病者ノ状態改善ニ關スル條約(一九〇六年) 締約国一覽表

戦地軍隊ニ於ケル傷者及病者ノ状態改善ニ關スル條約（一九〇六年）締約国一覽表

パラグアイ		一九二、一、二
ポロランド		一九〇、七、五
ポルトガル	一九二、七、三	
ルーマニア	一九二、八、三	
スペイン	一九〇、一〇、一	
スウェーデン	一九二、七、三	
スイス	一九〇、四、六	
タイ	一九〇、一、九	

トルコ		一九〇、七、九
ソヴェエト連邦	一九〇、七、九	
アラブ連合		一九四、三、七
連合王国	一九〇、四、六	
アメリカ合衆国	一九〇、七、九	
ウルグアイ	一九九、二、五	
ヴェネズエラ		一九〇、七、八、四
ユーゴスラヴィア	一九〇、一〇、九	